



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

#### Délibération n° 5

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
12/04/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Réglementation - Elections - Etat Civil

<b>Objet</b> :	Commission locale des transports particuliers de personnes (commission T3P) : désignation des membres
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La commission locale des transports particuliers de personnes (commission T3P) est un organe consultatif constitué dans chaque département.

Elle est compétente sur l'ensemble des thématiques qui regroupent le secteur du transport particulier de personnes (T3P) : taxi, véhicule de transport avec chauffeur (VTC) et véhicules motorisés à deux ou trois roues (VMDTR).

Délibération n°5 du mercredi 10 avril 2024

Cette commission a pour mission d'émettre des avis sur tout acte réglementaire notamment les actes fixant le nombre d'autorisations de stationnement pour les taxis pour une commune donnée. Elle élabore le rapport annuel de l'activité du secteur T3P sur le département de la Haute-Loire. En matière disciplinaire, elle rend des avis dans le cadre de procédure de sanctions administratives prévues à l'article L.3124-11.

Elle est composée de 4 collèges regroupant des représentants de l'administration, des organisations professionnelles, des élus du département et des associations de défense des consommateurs et des usagers des transports.

Le mandat actuel étant arrivé à échéance, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour une nouvelle période de trois ans.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales,
- DÉSIGNE Monsieur Jean-François EXBRAYAT représentant titulaire et  
Monsieur François CHATAING, représentant suppléant,  
pour siéger à la commission locale des transports publics particuliers de personnes (commission T3P) pour une durée de trois ans.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 10 avril 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRUN Maryline,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril  
2024